



Deauville, le jeudi 4 septembre 2025

## **Le Conseil d'administration de la SETF confirme ses orientations et prépare l'avenir**

*Le Conseil d'administration de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français (SETF) s'est réuni ce jeudi 4 septembre à Deauville, à l'occasion des ventes de yearlings trotteurs. Les administrateurs ont notamment dressé un point d'étape sur l'exécution budgétaire 2025, consacré une séance de travail approfondie à la préparation du budget 2026 et examiné les recommandations de la mission IGF, avant de saluer le renouvellement de la concession de l'hippodrome de Paris-Vincennes.*

### **Point d'étape sur l'exécution budgétaire 2025**

Un point a été réalisé sur l'exécution budgétaire 2025 à partir des éléments transmis par le PMU au mois de juin. Sur cette base, la SETF anticipe toujours un résultat net proche de l'équilibre pour l'exercice.

### **Budget 2026 : préserver les encouragements et tendre vers l'équilibre**

En parallèle, la Société du Trotteur Français a démarré la préparation du budget 2026 en s'appuyant sur des projections révisées. Celles-ci intègrent une contribution attendue du PMU nettement inférieure à celle votée par son Conseil d'administration en novembre 2024 lors de l'approbation du plan moyen terme 2025-2027.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a examiné les premières pistes et va consacrer une séance de travail spécifique d'ici fin septembre pour acter les décisions nécessaires afin de tendre vers un résultat proche de l'équilibre, tout en maintenant le niveau d'encouragements aux courses pour 2026.

### **Mission IGF : poursuite de l'examen des recommandations par le Conseil**

Le Conseil d'administration a échangé sur les recommandations de la mission IGF à l'occasion de la réunion du jour. Au vu de l'impact potentiel de ces recommandations, les membres du

conseil d'administration ont mandaté le Président afin de demander officiellement le rapport dans son intégralité pour mieux comprendre les constats qui ont conduit à ces conclusions.

Conscients des enjeux du secteur, ils souhaitent aborder ces recommandations dans un esprit constructif, tout en rappelant que le modèle de la filière du trot repose sur un maillage territorial équilibré, porté par les hippodromes en région et les collectivités territoriales.

Le Conseil a enfin rappelé que tout projet concernant l'activité des hippodromes en région devra être conduite en concertation étroite entre France Galop et la SETF.

### **Hippodrome de Paris-Vincennes : un nouvel élan avec la concession renouvelée**

Le Conseil s'est félicité de la signature du contrat de renouvellement de concession avec la Ville de Paris. Ce nouvel accord, effectif depuis le 1er septembre dernier, permettra de poursuivre l'histoire de ce site emblématique pour une durée de 30 ans.

Les consultations qui débutent dès cet automne permettront de franchir un nouveau cap : passer de la réflexion collective à la mise en œuvre opérationnelle.

### **Autres sujets à l'ordre du jour du prochain comité du 16 septembre**

D'autres sujets, abordés en séance, feront l'objet d'une présentation et d'échanges lors du prochain comité prévu le 16 septembre, et notamment :

- Modifications réglementaires : proposition de modification au Code des courses au trot et aux conditions générales des programmes suite à la réunion de la Commission du Code du 28 août 2025
- Questions d'élevage : Cahier des charges 2026 pour la sélection des juments dans le cadre de l'attribution des saillies de Tactical Landing
- Projet de programme du Meeting d'Hiver 2025-2026 sur les hippodromes de Paris-Vincennes, Caen et Cabourg, et orientation du Calendrier Premium 2026